

## **Rapport du jury de l'examen professionnel de technicien des systèmes d'information et de communication de classe exceptionnelle au titre de l'année 2021**

Le jury était composé de :

### **Président du jury :**

M. Sébastien MONHAROUL, ingénieur hors-classe, chef du SIDSIC de la Loire-Atlantique ;

### **Vice-présidente du jury :**

Mme Claudia CHAVILLE, attachée principale, chargée de mission écoute des usagers et qualité à la DMAT, Paris ;

### **Membres du jury :**

- M. Fabrice CHAVARD, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, SHFD, Paris ;
- M. Christophe ELDRIDGE, ingénieur des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, SGAMI Nord, Lille ;
- M. Emmanuel PIETERS, ingénieur principal des systèmes d'information et de communication du ministère de l'intérieur, DNUM , Paris.

## **1 La nature de l'épreuve**

Il s'agit d'une épreuve unique d'admission composée d'un exposé oral de 5 minutes effectué par le candidat suivi d'un entretien de 20 minutes, permettant aux membres du jury d'apprécier les qualités et les compétences professionnelles et humaines du candidat. Elle permet de mesurer les compétences de chaque candidat et d'apprécier son expérience dans les différents domaines techniques des systèmes d'information et de communication ainsi que les potentialités managériales, le pilotage d'activités et l'intérêt pour son environnement professionnel.

## **2 Les recommandations et les observations des membres du jury pour permettre aux candidats de mieux appréhender cette épreuve**

Le jury a auditionné 58 candidats sur les 71 inscrits sur une période de 8 jours entre le 01 décembre et le 10 décembre 2020.

Au regard de ces auditions, le jury a pu observer les éléments suivants :

### **2.1 Le dossier**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est le premier élément de connaissance des candidats par le jury. Bien qu'il ne soit pas noté, c'est au travers de ce document que le jury pourra commencer à apprécier le parcours, les motivations et surtout l'implication du candidat dans la réalisation de son projet professionnel. Ce dossier est susceptible de servir de base à l'élaboration d'une partie des questions qui seront posées au candidat lors de la phase d'entretien de 20 minutes. Il est donc fortement conseillé aux candidats de prendre soin de la rédaction de leur dossier et surtout de bien le relire pour corriger l'orthographe, la grammaire, la syntaxe, et limiter les acronymes.

Ils doivent également prêter une grande attention à la cohérence dans la présentation de leur dossier (respect du formalisme, chronologie, ordre et intitulés des postes qui peuvent être renseignés sur différents documents, mais que le candidat ne présente pas de la même manière). S'agissant du contenu du dossier, les candidats doivent veiller à rester dans le cadre de l'exercice et respecter les consignes.

En effet, malgré l'ancienneté nécessaire pour présenter cet examen professionnel, trop de candidats ont réduit leur présentation d'expérience ou de réalisation professionnelle à quelques lignes. Il ne s'agit pas d'énumérer des expériences les unes à la suite des autres mais de mettre en avant une ou des expériences marquantes permettant de mettre en exergue les compétences et les qualités du candidat. Les candidats doivent organiser dans un ordre logique les éléments qu'ils souhaitent porter à la connaissance des membres du jury. Cette structuration est essentielle car elle leur permet de mesurer les qualités d'analyse et de synthèse.

Celui-ci veillera aussi à faire attention à ne pas se présenter comme un expert dans un domaine donné s'il ne l'est pas. Enfin, une expérience professionnelle marquante n'est pas nécessairement une expérience réussie dans la mesure où le candidat pourra exposer les enseignements qu'il en aura retirés. De même, la partie motivation du candidat sur 3 pages s'est trop souvent vue résumée à quelques lignes.

Le jury a aussi constaté que les candidats présentaient parfois des expériences professionnelles assez anciennes. Il apparaît difficile pour le jury de savoir si cette expérience a vraiment été déterminante ou s'il n'a pas été en mesure d'en dégager une plus récente en rapport avec l'actualité des SIC du ministère.

## 2.2 L'exposé oral

D'une durée maximale de 5 minutes, l'exposé oral constitue à la fois une présentation du candidat, de son profil et de ses motivations, mais également le prélude aux échanges avec les membres du jury. Le manque de préparation à cet exercice par certains candidats s'est traduit par des exposés soit vraiment trop courts ou dépassant le temps imparti. La présentation permet normalement aux candidats de se présenter de manière structurée en faisant découvrir ses aptitudes, ce qu'il a fait, ce qu'il en retire et comment il compte s'appuyer sur cette expérience professionnelle afin de poursuivre son évolution au sein de l'administration.

Par ailleurs, le jury observe et regrette qu'un nombre important de candidats n'ont que trop peu préparé leur présentation, se privant d'une part de la possibilité de se limiter au temps qu'il leur est imparti et d'autre part de l'opportunité qui leur est faite d'amener des éléments souvent intéressants pour la suite de l'épreuve. A contrario, exposer sa propre carrière ne devrait pas nécessiter la récitation d'un texte appris par cœur ce qui peut entraîner des blancs quand le candidat perd le fil.

Enfin, le stress est une réaction naturelle face à un événement important. Les membres du jury en ont pleinement conscience et n'en tiennent pas rigueur au candidat qui saura prendre le temps de son exposé oral pour s'installer dans l'exercice et prendre progressivement confiance en lui pour dépasser l'émotion avant que ne débute la phase d'entretien.

### 2.3 L'entretien

Celui-ci révèle les éléments suivants :

- la plupart des candidats ont une faible culture administrative ;
- les réformes en cours au sein de l'administration territoriale de l'État et plus généralement de l'État sont pour la plupart méconnues ;
- les référentiels SIC ministériels sont pour la plupart méconnus ;
- les candidats manquent de curiosité vis-à-vis des autres activités techniques exercées dans leur entité ou au sein du ministère et ne connaissent bien souvent que leur strict environnement professionnel.

Le jury attend de cet entretien de pouvoir appréhender un projet professionnel cohérent, construit, structuré et en totale adéquation avec les compétences professionnelles et les qualités humaines du candidat. Il attend des candidats sincères, ouverts d'esprit, curieux et intéressés par leur environnement professionnel, dynamiques et qui témoignent de leur envie d'évoluer pour s'épanouir et apporter une plus-value à l'administration.

Le président

Sébastien MONHAROUL